

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance spéciale tenue le 16 mai 2022 à 19h00 au 220 Principale Est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal. .

Sont présents : Messieurs Steeve Raby, Jean-Claude Giroux, et Éric Talbot ainsi que mesdames Madeleine Vermette et Lydiane Bernard sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est également présente : Madame Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière.

Est absent : Monsieur Denis Laprise.

Le quorum étant constaté, Monsieur le maire ouvre la séance spéciale.

2022-05-16 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté sur une proposition de monsieur Steeve Raby, appuyé par monsieur Éric Talbot.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

- 1 : Ouverture de la séance
- 2 : Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 : Engagement d'un employé municipal
- 4 : Période de questions
- 5 : Levée de la séance

2022-05-17 : ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL

Considérant l'offre d'emploi publié pour l'engagement d'un employé municipal à temps partiel;

Considérant les curriculums vitae reçus et les entrevues réalisées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : monsieur Steeve Raby, appuyé par monsieur Jean-Claude Giroux, et résolu unanimement d'engager monsieur Sylvain Ricard au poste d'employé municipal à temps partiel pour une période d'essai de trois (3) mois au taux horaire de 20.00 \$ accompagné d'une compensation hebdomadaire de 50 \$ pour l'utilisation de son véhicule lorsque les déplacements se font sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 : Période de questions

Aucune question.

2022-05-18 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Madeleine Vermette, appuyé par madame Lydiane Bernard et résolu de lever la séance à 19h23.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

 09-06-22
Gilles Giroux, maire

*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière

Je, Claudette Aubé, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibération du conseil municipal lors de la réunion tenue le 16 mai 2022.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 6 juin 2022.